



DEPARTEMENT DE MEDECINE GENERALE

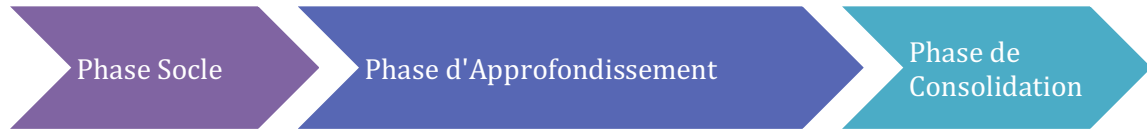
Diplôme d'Études Spécialisées en Médecine Générale

Présentation

Année 2024/2025

Bienvenue dans votre DES de Médecine Générale

Les quatre années que vous allez passer au sein du Département de médecine générale se dérouleront en trois phases, la première année appelée phase socle, les deuxième et troisième années appelées phase d'approfondissement et la quatrième année appelée phase de consolidation.



Vous allez découvrir vos responsabilités d'interne. Vous allez apprendre à raisonner dans un contexte de soins primaires en tenant compte de la prévalence des pathologies rencontrées. Vous allez apprendre à vous documenter, à trouver des ressources de qualité tout en les critiquant et en les replaçant dans le contexte spécifique de la médecine générale. Vous allez tout simplement acquérir les compétences nécessaires à un exercice entier de la médecine générale.

Dans ce document, vous allez trouver dans une première partie des informations pratiques concernant le déroulement de votre DES. Dans la seconde partie de ce document, intitulée annexes, vous trouverez les informations pédagogiques en rapport avec le déroulé et les objectifs attendus de votre DES, mais aussi la description du contenu des enseignements proposés.

L'équipe d'enseignants du Département de médecine générale mettra tout en œuvre pour que votre formation soit la plus optimale possible et vous souhaite de passer le plus agréablement possible vos quatre prochaines années.

Table des matières

1)	COORDONNÉES	3
a.	Coordonnées des enseignants.....	3
b.	Coordonnées des responsables administratifs	4
	• Secrétariat Pédagogique	4
	• Scolarité	4
c.	Sites internet indispensables.....	4
	Site internet du DES de médecine générale d'Ile de France	4
2)	STAGES	5
a.	La maquette des stages.....	5
	• Les stages à réaliser lors de la phase socle :	5
	• Les stages à réaliser durant la phase d'approfondissement :	5
	• Les stages à réaliser lors de la phase de consolidation :	6
b.	Les stages ambulatoires.....	7
	• Aspects règlementaires	7
	• Le stage de niveau 1.....	8
	• Le stage de niveau 2.....	9
3)	ENSEIGNEMENTS	10
4)	TUTORAT	12
a.	Le Récit de situation complexe authentique (RSCA)	12
b.	La trace courte :.....	13
5)	THÈSE	14
6)	SOUTENANCES ET VALIDATION	16
a.	Soutenance de la phase socle.....	16
b.	Soutenance de la phase d'approfondissement 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année	17
c.	Soutenance de la phase de consolidation.....	17
d.	Soutenance de DES	17

1) COORDONNÉES

a. Coordonnées des enseignants

Pr Gladys IBANEZ	PU-MG, Directrice du département	gladys.ibanez@sorbonne-universite.fr
Pr Alain LORENZO	PU-MG, Coordinateur DES île de France	
Pr Philippe CORNET	PU-MG émérite	philippe.cornet@sorbonne-universite.fr
Pr André SOARES	PA-MG Directeur adjoint	andre.soares@sorbonne-universite.fr
Dr Jean-Sébastien CADWALLADER	MCU-MG.	jean-sebastien.cadwallader@sorbonne-universite.fr
Dr Julie CHASTANG	MCU-MG	julie.chastang_valentin@sorbonne-universite.fr
Dr Cécilia SALDANHA GOMES	MCU-MG	cecilia.saldanha_gomes@sorbonne-universite.fr
Dr Guillaume AVENIN	MCA-MG	guillaume.avenin@sorbonne-universite.fr
Dr Barbara CHAVANNES	MCA-MG	barbara.chavannes@sorbonne-universite.fr
Dr Annie DE OLIVEIRA	MCA-MG	annie.de_oliveira@sorbonne-universite.fr
Dr Magali FERRY	MCA-MG	magali.ferry@sorbonne-universite.fr
Dr Sarah ROBERT	MCA-MG	sarah.robert@sorbonne-universite.fr
Dr Maxime ROZES	MCA-MG	maxime.rozes@sorbonne-universite.fr
Dr Kim BONELLO	CCU-MG	kim.bonello@sorbonne-universite.fr
Dr Sohela MOUSSAOUI	CCU-MG	sohela.moussaoui@sorbonne-universite.fr
Dr Mariela SKENDI	CCU-MG	mariela.skendi@sorbonne-universite.fr
Dr Elise ARCHER	AUMG	elise.archer@sorbonne-universite.fr
Dr Meidi ATTERE-KOUYA	AUMG	
Dr Lauriane BENAÏM	AUMG	
Dr Pierre DE BREMONT D'ARS	AUMG	
Dr Emilie CAZAUBON	AUMG	emilie.cazaubon@sorbonne-universite.fr
Dr Anne-Laure COLAS	AUMG	anne.colas-charlap@sorbonne-universite.fr
Dr Fatimata DIAGANA	AUMG	fatimata.diagana@sorbonne-universite.fr
Dr Theo DUGUET	AUMG	theo.duguet@sorbonne-universite.fr
Dr Hugo FIGONI	AUMG	hugo.figoni@sorbonne-universite.fr
Dr Sarraouinia GAKUNZI	AUMG	sarraouinia.gakunzi@sorbonne-universite.fr
Dr Marion GIROUD	AUMG	marion.giroud@sorbonne-universite.fr
Dr Julie GUILLIER	AUMG	julie.guillier@sorbonne-universite.fr
Dr Mathilde HEC	AUMG	
Dr Fanny HUYARD	AUMG	
Dr Yann KEREBEL	AUMG	yann.kerebel@sorbonne-universite.fr
Dr Laura PARIENTE	AUMG	laura.pariente@sorbonne-universite.fr
Dr Florence PASQUIER	AUMG	florence.pasquier@sorbonne-universite.fr
Dr Morgane PEREZ	AUMG	morgane.perez@sorbonne-universite.fr
Dr Thomas PINTO	AUMG	thomas.pinto@sorbonne-universite.fr
Dr Khadyja SYLLA	AUMG	
Dr Jeanne VILLENEUVE	AUMG	

PU-MG : Professeur.e des Universités de médecine générale PA-MG : Professeur Associé de médecine générale MCU-MG : Maître.esse de Conférence des Universités de médecine générale MCA-MG Maître.esse de Conférence Associé.e de médecine générale CCU-MG : Chef.fe de Clinique des Universités de médecine générale AUMG : Assistant.e Universitaire de médecine générale

Et..... Une équipe de plus de 300 Maîtres de stage des Universités.....

b. Coordonnées des responsables administratifs

- **Secrétariat Pédagogique**

Site : Saint Antoine

Bureau au RDC en face du grand Amphi
27, rue Chaligny - 75571 Paris CEDEX 12
Tel : 01.40.01.13.97 /14.05
Horaires : 9h – 12h30 et 13h30 – 17h (vendredi 16h)

Responsables pédagogiques :

Madame Apolline BLANCHET et Madame Anaïs DARBOUZE
medecine-dmg-secretariat@sorbonne-universite.fr

- **Scolarité**

Site : Les Cordeliers

15, rue de l'Ecole de Médecine - 75006 Paris

Responsable de la scolarité : Madame Adeline DESBOIS
adeline.desbois@sorbonne-universite.fr
Tel : 01 44 27 45 75

Secrétaire administrative : Madame Victoire KADILA
victoire.kadila@sorbonne-universite.fr
Tel : 01 44 27 45 74

c. Sites internet indispensables

Site internet du département de médecine générale

Vous y trouverez TOUTES LES INFORMATIONS

<https://medecine-generale.sorbonne-universite.fr/>

Site internet du DES de médecine générale d'Ile de France

<http://desmgidf.fr/>

Le port folio électronique

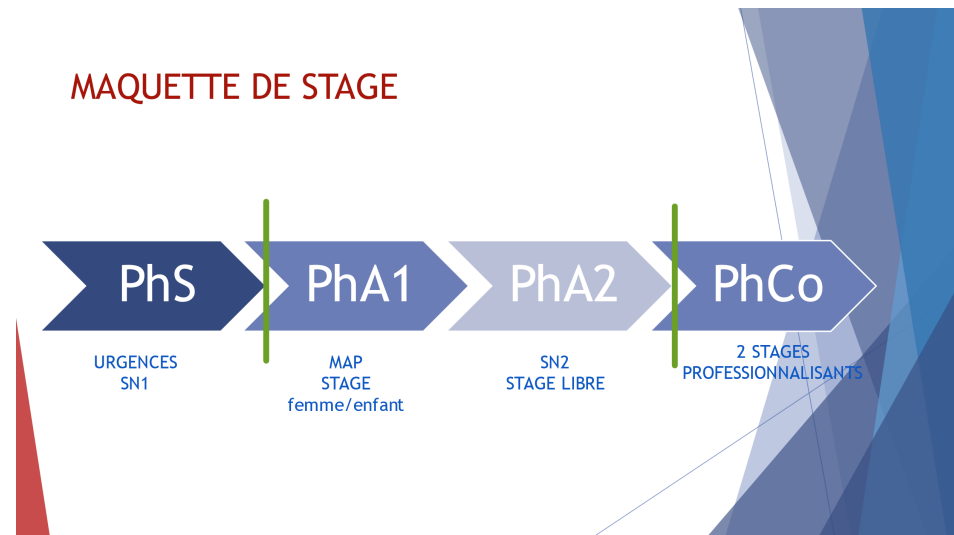
<https://portfolio-dmg-sorbonne-universite.fr/login>

2) STAGES

a. La maquette des stages

Votre maquette de stages doit comporter obligatoirement 8 semestres et correspondre aux arrêtés suivants :

Arrêté du 3 août 2023 relatif à la maquette du DES en 4 ans



- **Les stages à réaliser lors de la phase socle :**

- **1 stage en médecine générale** auprès d'un ou plusieurs praticien(s) maître(s) de stage des universités agréé(s) à titre principal en médecine générale (stage de niveau 1)
- **1 stage en médecine d'urgence** dans un lieu hospitalier agréé à titre principal en médecine d'urgence et/ou à titre complémentaire en médecine générale

Attention : Tout autre choix entraînerait de facto l'invalidation du stage choisi hors maquette, et ainsi une invalidation de la phase socle.

- **Les stages à réaliser durant la phase d'approfondissement :**

- **1 stage en médecine polyvalente** intégrant notamment la possibilité de formation en santé de la personne âgée polyopathologique ; Dans un lieu hospitalier agréé à titre principal ou complémentaire en médecine générale. Ce stage est accompli au cours d'un des deux premiers semestres de la phase d'approfondissement.
- **1 stage couplé en santé de la femme et de l'enfant :**
 - soit auprès d'au minimum deux praticiens agréés maîtres de stages universitaires dont l'un au moins à titre principal en gynécologie médicale, en gynécologie-obstétrique, en pédiatrie ou en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent ou à défaut à titre complémentaire en médecine générale ;
 - soit auprès d'un ou plusieurs praticien(s) maître de stage universitaire et dans un lieu hospitalier (agréé à titre principal en gynécologie médicale ou gynécologie-obstétrique, et/ou en pédiatrie ou psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et à titre complémentaire en médecine générale) ou un lieu extra-hospitalier (agréé à titre principal en médecine générale) ;

- soit dans un ou plusieurs lieux hospitaliers agréés à titre principal en gynécologie médicale ou gynécologie-obstétrique et/ou en pédiatrie ou psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et à titre complémentaire en médecine générale.

Ce stage est accompli au cours d'un des deux premiers semestres de la phase d'approfondissement.

Lors de ce stage, des demi-journées en consultation en santé mentale maternelle, en consultation maïeutique, en consultation en service de protection maternelle et infantile, et dans des lieux de stages extra-hospitaliers agréés seront intégrées aux obligations de service si ces consultations sont accessibles.

- **1 stage ambulatoire en soins primaires en autonomie supervisée** (SASPAS ou niveau 2), accompli auprès de minimum deux praticiens maîtres de stage des universités agréés à titre principal en médecine générale. Ce stage est accompli au cours d'un des deux derniers semestres de la phase d'approfondissement.
- **1 stage libre** accompli de préférence dans un lieu agréé en gériatrie, pédiatrie, psychiatrie, psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, gynécologie médicale ou gynécologie obstétrique :
 - soit auprès de deux à trois praticiens agréés maîtres de stage universitaire ;
 - soit auprès d'un ou plusieurs praticien(s) agréés maîtres de stage universitaire et dans un lieu hospitalier agréé au moins à titre complémentaire en médecine générale ;
 - soit dans un à plusieurs lieu(x) hospitalier(s) agréé(s) à titre principal en médecine générale.

Lors de ce stage, des demi-journées en consultation d'addictologie, en Centre médico-psychologique (CMP) et dans des lieux de stage extra-hospitaliers agréés seront incluses si elles sont disponibles au cours du stage. Les services agréés pour ce stage libre devront être adaptés à l'exercice ultérieur de la médecine générale notamment concernant la santé de l'enfant et de l'adolescent, la santé de la femme, la santé mentale et la santé du sujet âgé. Selon le projet professionnel de l'interne un stage en dehors de ces thématiques prioritaires sera possible.

- **Les stages à réaliser lors de la phase de consolidation :**

- 2 stages d'un semestre en secteur ambulatoire de niveau 3, accomplis auprès d'un ou plusieurs praticiens maîtres de stage des universités agréés en médecine générale.

Pour répondre à l'objectif de mieux former les étudiants au suivi des patients atteints de maladies chroniques, et au souhait que la 4e année soit ancrée sur le territoire, la poursuite du premier stage ambulatoire durant le semestre suivant se fera par reconduction après accord des deux parties. Pour autant, les étudiants doivent pouvoir bénéficier de 2 stages distincts, en cas de stage démarré dans de mauvaises conditions, de mésentente professionnelle, ou d'un projet professionnel nécessitant un autre terrain de stage...

Le choix des lieux de stages, agréés comme-formateurs pour la médecine générale, s'effectue sous la responsabilité de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Le choix de stage se fait par ancienneté (nombre de semestres validés) puis par rang de classement à l'ECN. Il est organisé par l'ARS pour les stages hospitaliers (dates

communiquées par l'ARS sur son site) et par le DMG pour les stages ambulatoires (dates et modalités disponibles sur le site du DMG en temps utile).

La validation de chaque semestre ne sera effective que si TOUTES les conditions suivantes sont remplies :

- Proposition de validation effectuée sur le site du DES de MG d'IDF par le chef de service ou par chacun de vos maîtres de stage des universités en votre présence.
- Évaluation par vous-même de votre lieu de stage sur le site DES MG IDF.
- Validation des obligations facultaires :
 - o Participation aux enseignements spécifiques obligatoires des stages ambulatoires
 - o Réalisation des traces d'apprentissage

Les conditions de réalisation des stages hors filière et hors subdivision sont définies dans les arrêtés sus cités.

Un stage choisi et réalisé en dehors de la description de la maquette sera automatiquement invalidé.

b. Les stages ambulatoires

- **Aspects réglementaires**

(la phase de consolidation étant en cours de construction, cette partie ne détaillera volontairement que les aspects réglementaires des stages en phase socle et d'approfondissement)

Modalités du choix des stages

Les choix de stage se déroulent séparément pour la 1^{ère} année (Phase socle), pour la 2^{ème}-3^{ème} année (Phase d'approfondissement). Au sein de chaque phase, le choix se fait par ordre d'ancienneté, puis par classement ECN. Le choix est organisé par le service de la scolarité et les modalités sont identiques à celles du choix des services hospitaliers. Chaque étudiant doit être inscrit sur le site DESMGIDF et pourra ainsi accéder aux profils et évaluation des maîtres de stages potentiels avant le choix afin de permettre un choix éclairé par ses nécessités d'apprentissage. Seules les disponibilités accordées dans le cadre d'une année recherche et d'un congé maternité sont prises en compte pour l'ancienneté.

Affiliation à une assurance

Il est impératif :

- Pour le maître de stage universitaire de prévenir son assurance professionnelle qu'il a auprès de lui un stagiaire.
- Pour l'interne d'être couvert par une assurance de responsabilité civile professionnelle dont il doit apporter la preuve pour la signature des conventions.

En cas de problème grave, relevant soit de l'interne, soit du maître de stage universitaire, il est nécessaire d'en informer le tuteur ou à défaut les responsables du Département de Médecine Générale afin de trouver une solution. Exceptionnellement, il est possible de mettre fin à un stage avant son terme : la décision relèvera du Doyen de la Faculté, sur demande du maître de stage universitaire et du Département de Médecine Générale.

Rémunération de l'interne

Pendant la durée de son stage auprès du praticien, l'interne perçoit de l'ARS le salaire et les indemnités relevant de son statut. Il ne peut recevoir de rémunération ni de son maître de stage universitaire, ni des patients.

Emploi du temps

L'interne effectue 10 demi-journées par semaine : 8 demi-journées en stage et 2 demi-journées (ou une journée complète) de formation hors stage. Les modalités de fonctionnement du cabinet sont exposées à l'interne ainsi que ses horaires de travail hebdomadaire. Si vous ne pouvez prendre vos demi-journées de formation, n'hésitez pas à en parler à votre tuteur au sein du département de médecine générale. **Attention**, les formations annexes type DU, certificats, etc. ne peuvent s'intégrer dans cette durée de travail, quel que soit le thème.

Remplacement et gardes

L'interne est employé par l'Assistance Publique pour une activité à plein temps. A ce titre toute activité professionnelle annexe est interdite par le code du travail. Munis d'une licence de remplacement, les internes peuvent effectuer des remplacements pendant leurs congés et uniquement pendant ces périodes.

L'interne en stage de niveau 2 ne peut ni remplacer ses MSU ni effectuer de garde ambulatoire en qualité de remplaçant de ses MSU.

Congés

La durée des congés est calculée sur l'année civile (1^{er} janvier – 31 décembre). L'interne a droit à un congé annuel de trente jours ouvrables, le samedi étant décompté comme jour ouvrable. La durée des congés pouvant être pris en une seule fois ne peut excéder vingt-quatre jours ouvrables. Les congés annuels ne peuvent pas être reportés d'une année sur l'autre. Les congés doivent être obligatoirement déclarés auprès du bureau des internes bdi.aphp.sap@aphp.fr.

Transport

Des indemnités d'éloignement peuvent être proposées en cas de stage éloigné de votre domicile. Vous pouvez vous rapprocher du bureau des internes pour en connaître les modalités d'obtention.

Grossesse

Dès lors qu'une interne est en état de grossesse médicalement constatée ou bénéficie d'un congé de maternité au moment de la procédure de choix et qu'elle demande à effectuer un stage en surnombre ; elle peut avoir accès au stage demandé lors du semestre concerné, que ce stage soit validant ou non validant. L'interne bénéficie d'un congé de maternité, d'adoption ou paternité d'une durée égale à celle prévue par la législation de la sécurité sociale.

- **Le stage de niveau 1**

Votre présence aux consultations et visites du maître de stage, ainsi que l'exécution par vous d'actes médicaux sont subordonnées au consentement du patient et à l'accord du maître de stage. Vous effectuerez des actes médicaux sous la responsabilité unique de votre MSU.

Le MSU doit être présent, à son cabinet ou dans le centre de santé, en même temps que l'interne.

Le nombre total d'actes en autonomie ne doit pas dépasser **15 actes par jour**.

Vous ne pouvez percevoir aucune rémunération de votre maître de stage ou des patients.

Le stage se déroule en trois phases, qui peuvent être de durées inégales selon les capacités de l'étudiant, et pas nécessairement successives.

- *Une phase d'**observation***

Elle permet de se familiariser à l'environnement et aux problématiques des soins ambulatoires. L'interne réalise des consultations et des visites à domicile conjointes avec le maître de stage.

- *Une phase **semi-active***

L'interne effectue des actes sous supervision directe de son maître de stage. La consultation est menée par l'étudiant (le maître de stage étant à ses côtés) avec présentation au maître de stage du cas et de la réponse apportée.

- *Une phase **active***

L'interne effectue la consultation ou la visite seul. Le maître de stage doit pouvoir être joint à tout moment. Tous les actes effectués par l'étudiant doivent être présentés et discutés avec le maître de stage (supervision indirecte)

Le maître de stage guidera l'interne en fonction de ses compétences et des patients qui se présenteront en consultation. Pendant le stage chez le praticien sont organisés des enseignements universitaires spécifiques.

Evaluation

Pendant ce temps privilégié de stage ambulatoire, les MSU évalueront régulièrement l'acquisition des compétences. La richesse de la supervision des situations réelles que vous aurez vécues devra être consignée dans des traces d'apprentissage de type récit de situation complexe et authentique et (RSCA) et traces courtes d'apprentissage.

• ***Le stage de niveau 2***

Votre présence aux consultations et visites du maître de stage, ainsi que l'exécution par vous d'actes médicaux sont subordonnées au consentement du patient et à l'accord du maître de stage. Vous effectuerez des actes médicaux sous la responsabilité unique de votre MSU.

Le nombre total d'actes en autonomie ne doit pas dépasser **20 actes par jour**.

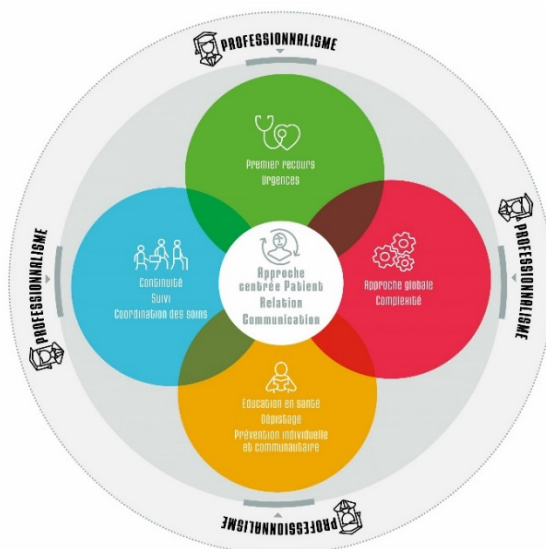
Il consiste à accueillir un interne consultant en supervision indirecte après une mise en autonomie progressive, une à plusieurs demi-journée(s) par semaine. Un temps doit obligatoirement être programmé le jour même pour la supervision de tous les patients vus seuls par l'interne.

Vous ne pouvez percevoir aucune rémunération de votre maître de stage ou des patients.

3) ENSEIGNEMENTS

Conformément au nouveau décret relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômés d'enseignement spécialisé *Décret n° 2017-535 du 12 avril 2017* (www.legifrance.gouv.fr), l'objectif du DES vise à certifier l'ensemble des compétences pour l'exercice de la médecine générale. Ces compétences sont au nombre de six et sont les suivantes :

1. Premier recours-urgences
2. Approche centrée patient- relation- communication
3. Approche globale- complexité
4. Prévention individuelle et communautaire- éducation en santé-dépistage
5. Coordination des soins- continuité- suivi
6. Professionnalisme



A la faculté, six journées de formation vous sont proposées par année, correspondant aux six compétences du référentiel métier. Le tableau 1 présente le contenu pédagogique de ces six journées. Les dates et lieux des enseignements sont sur le site du département de médecine générale : <https://medecine-generale.sorbonne-universite.fr/vous-etes/interne/je-suis-en-tl/>

Tableau 1: Les 6 journées de formation proposées par la faculté

6 compétences	Contenu pédagogique
Premier recours, urgence	Groupe d'échange de pratique puis Séminaire Thérapeutiques médicamenteuses
Approche globale	Groupe d'échange de pratique puis Séminaire Inégalités Sociales de Santé
Prévention	Groupe d'échange de pratique puis Séminaire Souffrance au travail
Coordination des soins	Groupe d'échange de pratique puis Séminaire pluri-professionnalité niveau 1
Relation de soins	Groupe d'échange de pratique puis Séminaire Habilités communicationnelles
Professionalisme	Groupe d'échange de pratique et <u>Un enseignement obligatoire parmi :</u> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Atelier Échoscopie (uniquement pour T1 sur inscription, max 20 étudiants par semestre)</u> • <u>Atelier Médecine-Humanités</u> • <u>Groupe d'inspiration Balint</u> • <u>Anglais médical</u> • <u>Un congrès de médecine générale</u> • <u>Test de lecture Exercer/Prescrire/Médecine</u> • <u>Santé Médecine Décision</u>

Pour **valider le semestre**, il est demandé d'être présent à :

- 1 séance de la compétence « professionalisme » (plusieurs dates sont proposées chaque semestre)
- 2 séminaires dans les autres compétences
- 3 Groupes d'échange de pratique

En plus des enseignements sus-cités, **les étudiants en stage chez le praticien de niveau 1 doivent obligatoirement assister à une journée de formation à la faculté au cours de leur stage de médecine générale.** Cette journée se décline en un atelier « Ostéo articulaire » **ou** un atelier « Nutrition ».

Pour le **semestre de Novembre 2024 à Mai 2025** elle aura lieu les 8-14 janvier 2025.

Pour le **semestre de Mai 2025 à Novembre 2025** elle aura lieu les 24-25 Juin 2025.

4) TUTORAT

Dès le début de votre DES, un tuteur vous sera attribué. Il s'agit d'un enseignant en médecine générale, chargé de vous accompagner et de valider votre parcours professionnalisant afin d'acquérir votre DES de Médecine Générale.

Le tuteur, ou la tutrice, au travers des séances de tutorat collectives et individuelles, accompagne et aide l'étudiant.e à rédiger son portfolio avec l'écriture des récits de situation complexe et authentique (RSCA) et des traces courtes pour chaque semestre (cf infra)
Le tuteur, ou la tutrice, aidera à la mise en place du contrat de formation.

Ces rencontres sont également l'occasion pour l'interne de présenter son portfolio, faire le point sur sa thèse, (+/- mémoire), de préparer sa soutenance de phase socle, de phase d'approfondissement, et de phase de consolidation.

La présence au tutorat est **obligatoire**, et comporte la présence à :

- Un séminaire tutorat présentiel d'une journée le 14/11/2024.
- Deux séances de tutorat collectives par an, les 19/12/2024 ET 26/06/2025
- Des séances individuelles inscrites au programme les 06/03/2025 ET 16/10/2025 ou proposées par votre tuteur (minimum une par semestre),

NB : dates susceptibles d'être modifiées par votre tuteur

Concernant les travaux hors stage, sont attendus :

Pour la Phase Socle :

- 1 RSCA et 3 traces courtes par semestre (toutes les compétences devront avoir été abordées sur l'année)

Pour la Phase d'Approfondissement 1^{ère} année (T2) :

- 1 RSCA et 3 traces courtes par semestre

Pour la Phase d'Approfondissement 2^{ème} année (T3) :

- 1 RSCA et 1 trace courte professionnalisante par semestre

Pour la Phase de consolidation (T4) :

- Programme pédagogique en cours d'élaboration

L'étudiant rendra ses travaux à son tuteur qui les validera après discussion.

Ceux-ci contribueront à la constitution du portfolio.

Ces travaux doivent être rendus tout au long du semestre avec comme date limite :

- Pour le 1^{er} semestre : mercredi 09 avril 2025
- Pour le 2^{ème} semestre : mercredi 16 juillet 2025

Tout retard pourra entraîner une invalidation semestrielle.

a. Le Récit de situation complexe authentique (RSCA)

Il comprend :

- Le récit de la situation.
- L'analyse de la situation en plusieurs points :
 - o problèmes posés et questions non résolues,
 - o exposé de la méthode de recherche de solution,
 - o solutions proposées.
- Des références bibliographiques précises.

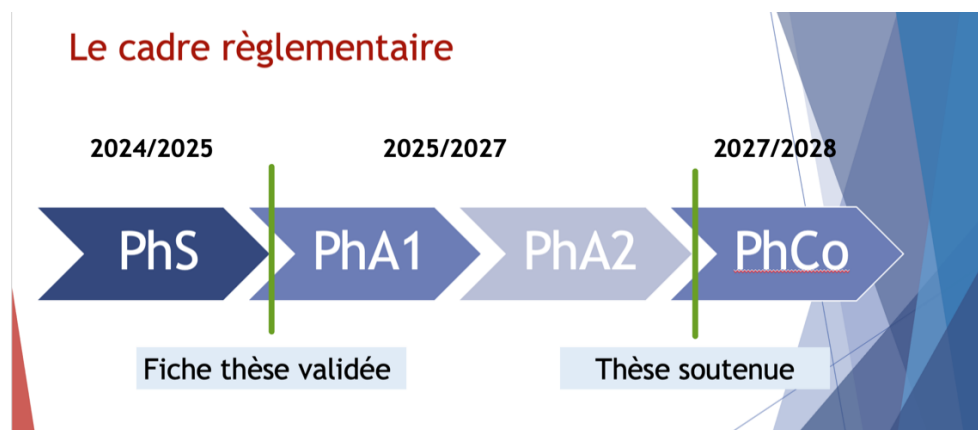
Une Situation Clinique Complexe Authentique est une situation :

- Où tous les indices nécessaires à la résolution du problème ne sont pas disponibles d'emblée (nécessité de les recueillir par un interrogatoire approfondi, par des investigations complémentaires, par un entretien avec l'entourage, par une surveillance évolutive...)
- Qui présente un caractère pluridimensionnel (le problème à résoudre a des composantes biocliniques, psychologiques, sociales, réglementaires, déontologiques, économiques, éthiques...)
- Dont la solution n'est pas nécessairement univoque : une option de prise en charge est à choisir parmi plusieurs possibles, en fonction du contexte, des contraintes, de la singularité du patient. Par exemple, action probabiliste immédiate versus action différée après une réévaluation de la situation sous surveillance, prise en charge à domicile avec mobilisation de ressources multiples versus hospitalisation. Vous trouverez sur le site du département plusieurs exemples de récits à l'adresse suivante : <http://desmgidf.fr/page/exemples-de-recits>

b. La trace courte :

C'est un travail de recherche succinct face à des questions qui se posent au fur et à mesure du stage. Ces travaux devront couvrir chaque compétence lors de la phase socle, puis des compétences spécifiques en PhA1 selon les prescriptions pédagogiques faites lors de la fin de phase socle. Et enfin une trace professionnalisante en PhA2, en lien avec votre projet professionnel.

5) THÈSE



En fin de phase socle, vous devez impérativement **valider votre fiche thèse**. Il est donc important d'anticiper au plus tôt son travail de thèse dès son entrée en DES.

Plusieurs enseignements sont mis en place en T1 pour vous aider à initier votre travail de thèse au plus tôt et vous permettre de valider votre fiche thèse durant la phase socle.

Les enseignements proposés comportent :

1. MOOC d'aide à la réalisation des thèses. La partie 1 doit être visionnée et les quizz validés en amont du séminaire thèse
2. Séminaire d'aide à la recherche bibliographique **obligatoire** qui aura lieu le **12 décembre 2024** de 14h à 18h en salle informatique, il est fortement recommandé de venir avec son ordinateur personnel.
3. Séminaire d'aide à la thèse **obligatoire** d'une journée qui aura lieu le **7 janvier 2025**.
4. Groupes de Fiches de Thèses (GFT) obligatoires en l'absence de fiche thèse validée : 3 séances, dates à venir en fonction du groupe d'affectation.
5. Des séances thématiques d'aide à la thèse autour des nouvelles technologies sont proposées.

Le MOOC d'aide à la réalisation des thèses est un enseignement interactif accessible sur <https://moodle-sante.sorbonne-universite.fr/moodle/> Il est divisé en 3 parties :

- Partie 1 : « Préparation de son sujet de thèse ». Cette partie doit être obligatoirement visionnée en amont du séminaire d'aide à la thèse du 7 janvier 2025. Elle comporte des quizz suite au visionnage des vidéos qui doivent être obligatoirement réalisés et indexés à votre portfolio.
- Partie 2 : « Réalisation de la thèse » avec 3 parcours à visionner en fonction de votre méthodologie de recherche : Étude quantitative, étude qualitative ou revue systématique de la littérature.
- Partie 3 : « Présentation de la thèse » pour vous accompagner à la rédaction de votre manuscrit et de votre présentation de thèse, ainsi que la valorisation de celle-ci.

Le séminaire d'aide à la thèse se déroulera le **7 janvier 2025 de 9h à 18h**. Votre présence est **obligatoire**. Durant le séminaire, nous aborderons les points clés du début du travail de thèse, soit le choix du thème, l'élaboration de la question de recherche, les démarches réglementaires. **Merci de venir avec votre ordinateur portable** avec une batterie chargée au maximum.

Suite au séminaire, nous vous demanderons de nous indiquer votre thématique de recherche ainsi que la méthodologie pressentie. Ces informations nous permettront de vous affecter à un Groupe Fiche de Thèse (GFT). Ces groupes seront constitués de 8 à 12 internes de T1 et ont pour objectif de vous aider à élaborer votre question de recherche, à faire votre recherche bibliographique et à trouver un directeur de thèse. Ils seront animés par des enseignants de département de médecine générale formés à la recherche.

La soutenance de votre thèse sera obligatoire avant la fin de votre phase d'approfondissement (3^{ème} année) pour pouvoir ensuite poursuivre votre phase de consolidation.

Votre thèse doit obligatoirement traitée d'un sujet de médecine générale ou de soins primaires. Des thèses de pédagogie médicale en lien avec le département de médecine générale sont possibles.

6) SOUTENANCES ET VALIDATION

a. Soutenance de la phase socle

La soutenance de la phase socle aura lieu le **jeudi 4 septembre 2025 en présentiel à partir de 9 heures**. VOTRE PRESENCE EST **OBLIGATOIRE**. Vous recevrez votre convocation entre juillet et août.

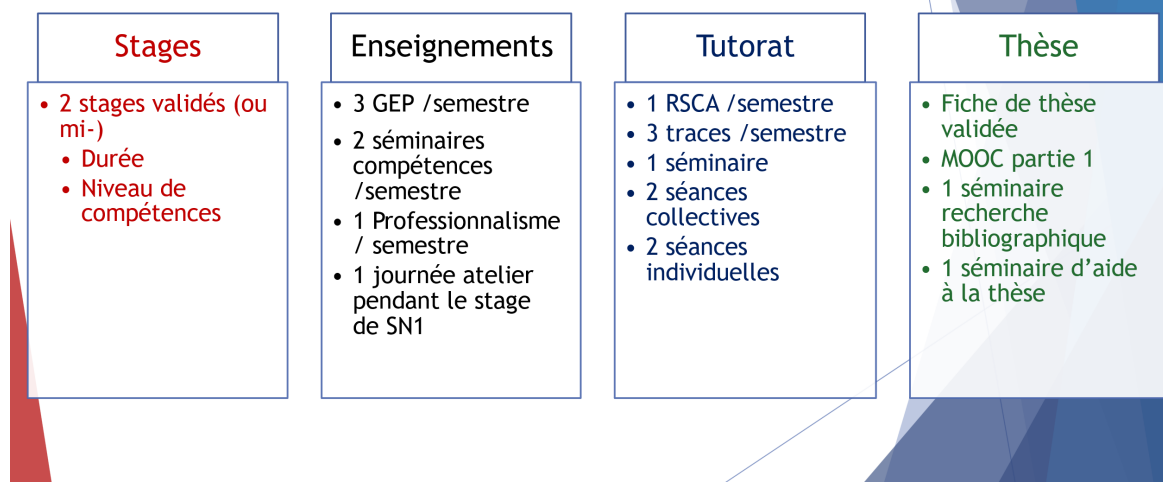
Il vous faut BLOQUER DES A PRESENT CETTE DATE POUR LA JOURNEE ENTIERE.

Lors de la soutenance vous présenterez à un jury constitué de 2 membres du département de médecine générale votre portfolio ainsi qu'une présentation power point dont les modalités de constitution vous seront indiquées avant votre soutenance.

Le portfolio est sous format électronique. La validation de vos stages, de vos enseignements, de vos travaux facultaires, de vos séances de tutorat ainsi que toutes les attestations de formation complémentaires devront être déposées dessus. Celui-ci permet l'évaluation de l'acquisition des compétences par vos stages, vos enseignements et vos travaux hors stage.

Pour valider votre phase socle vous devrez répondre aux critères de validation résumés ci-dessous :

Validation de la phase socle : 4 septembre 2025!



- Valider vos stages d'urgences et chez le praticien de niveau 1
- Rendre vos traces d'apprentissage : 1 RSCA et 3 traces courtes d'apprentissage par semestre (soit 2 RSCA et 6 traces courtes pour la phase socle). Les traces doivent être remises **avant le 09 avril 2025** pour le premier semestre et **le 16 juillet 2025** pour le deuxième semestre. Tout retard sera suivi d'une invalidation du semestre en cours.
- **Valider 2 journées compétences de votre choix et une compétence professionnalisme par semestre**, orientées éventuellement par votre tuteur/trice
- Être présent **à tous les GEP**
- Valider le séminaire tutorat présentiel d'une journée (**14/11/2024**), une séance de tutorat collectif par semestre et les séances individuelles inscrites au programme ou proposées par votre tuteur
- Valider la journée de formation à la médecine générale lors du stage chez le praticien (journées ateliers)

- Valider le séminaire d'aide à la thèse (1 journée le 07/01/2025) et le séminaire de recherche bibliographique (1/2 journée le 12/12/2024)
- Visionner la partie 1 du MOOC Thèse et valider ses quizz
- Valider votre fiche de thèse qui sera présentée à la soutenance de la phase socle
- Valider la soutenance de la phase socle **le 4 septembre 2025**

b. Soutenance de la phase d'approfondissement 1^{ère} et 2^{ème} année

Chaque année, au cours du mois de septembre, les enseignants.tes du département se réunissent en conseil pédagogique afin d'évaluer chaque étudiant et de valider son année en fonction des stages, de la présence aux enseignements, du rendu des travaux personnels, et de l'avancée de la fiche de thèse et du projet de thèse. Les soutenances de phase d'approfondissement se font alors sur dossier. Néanmoins, à l'issue de ces conseils pédagogiques, les étudiants.tes peuvent être convoqués pour un entretien pédagogique si leur dossier ne satisfait pas aux critères de validation.

NB : La soutenance de votre thèse est obligatoire à la fin de votre phase d'approfondissement et constitue un prérequis indispensable pour votre entrée en phase de consolidation.

c. Soutenance de la phase de consolidation

En cours d'élaboration.

d. Soutenance de DES

Compte tenu de l'introduction de la quatrième année, les modalités de soutenance de DES seront probablement modifiées. Vous serez donc informés en temps utiles des modalités de soutenance et de validation de DES.

Ce livret vous est délivré à titre informatif, de manière non exhaustive, et en l'état actuel des connaissances à la date de délivrance. Des modifications sont susceptibles d'intervenir au cours de votre DES, et toutes les informations seront régulièrement mises à jour sur le site de la faculté.